



Aux habitants riverains du chantier de la rue  
de Hasselbrouck

Berloz, le 18 mars 2016

**OBJET : Partie nord de la rue de Hasselbrouck - Travaux de voirie et d'égouttage**  
**Synthèse de la réunion d'information du 15 mars 2016**

Madame, Monsieur,

Le 15 mars dernier, une réunion d'information s'est tenue à propos des travaux de voirie et d'égouttage de votre rue, en présence de l'entrepreneur, de l'auteur de projet, de l'A.I.D.E. (en charge du suivi des travaux d'égouttage) et de représentants communaux.

Les travaux portent sur le remplacement des conduites d'eau (pour le compte de la SWDE), l'aménagement d'un bassin d'orage, la pose d'un égout, le raccordement à cet égout des immeubles (y compris le pré-raccordement des parcelles à bâtir) et la réfection de la voirie et des trottoirs.

Pendant la durée du chantier, l'entrepreneur et l'A.I.D.E. sont assurés par rapport aux dégâts causés aux tiers. Dès lors, un état des lieux des immeubles a été effectué par un géomètre expert (il faut reprendre contact avec lui si cet état des lieux n'a pas encore été effectué chez vous, ou si vous remarquez le moindre changement de l'état des lieux initial). Une vérification se fera à la fin du chantier.

Au moment de l'étude des travaux en 2012, la Commune a adressé aux riverains un formulaire à compléter avec les informations relatives à l'égouttage de leur immeuble. Si ce n'est fait, vous pouvez compléter l'exemplaire en annexe et le remettre à l'Administration communale (Pierre De Smedt – Directeur général).

Pour rappel, tant les eaux de pluie que les eaux sales (WC, cuisine, etc.) seront évacuées vers le futur égout public. Les fosses septiques et stations d'épuration devront être déconnectées par vos soins. Le nouveau raccordement vous sera facturé par la Commune en fin de chantier (taxe de 1.000 €).

L'égout communal sera posé à une profondeur de 2 à 3 mètres en voirie, sur des colonnes ballastées enfoncées à 10 mètres pour trouver un sous-sol ferme. Pour éviter leur affaissement, les anciennes conduites seront comblées.

Le bassin d'orage aménagé dans le nord de la rue servira à retenir les eaux de pluie pour temporiser leur écoulement dans l'égout en cas de fortes pluies. Un ouvrage d'art laissera passer les eaux sales, ce qui limitera au maximum les risques d'odeur. En cas d'orages, les remontées d'eau dans les habitations seront empêchées par des clapets anti-retour placés à chaque raccordement.

Le tracé de la chaussée a été redessiné pour aménager des trottoirs d'une largeur de 1,50 mètre. Des zones de stationnement sont prévues à différents endroits. Pour rétrécir visuellement la chaussée et limiter les stationnements sur les trottoirs, les bordures ne seront chanfreinées qu'aux accès aux propriétés. Les plans sont consultables à la Maison communale.

Les conduites d'eau sont remplacées jusqu'à votre compteur SWDE, à moins qu'elles ne soient déjà en matériau de type Socarex.

Les coordonnées utiles :

- Fabrice ANNOYE (géomètre expert-immobilier) : 0475 28 68 76
- Pierre DEPRY (bureau d'étude SWECO – Grontmij) : 0485 63 73 49
- Quentin THIEBAUT (A.I.D.E.) : 04 234 96 96
- Rémy PIERSON (conducteur du chantier - entreprise COLAS) : 04 257 48 31
- Yves SLACHMUYLDERS (SWDE) : 0486 73.20.34
- Joseph DEDRY (Bourgmestre) : 0486 54 79 03

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

*Pierre DE SMEDT*

*Joseph DEDRY*